

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 87/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES –
– M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI –
M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES OU EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS LUNELVIELLOISES**

Rapporteur : Monsieur Patrice GRANDGONNET

L’article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de mettre à disposition des associations qui en font la demande des locaux communaux. Il est précisé qu’il appartient au maire de déterminer « *les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l’administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l’ordre public* ».

Le tissu associatif lunelviellois constitue un pilier essentiel de la vie sociale, culturelle et sportive de notre commune. Afin de soutenir cet engagement citoyen, la municipalité souhaite formaliser les conditions de mise à disposition des salles communales et équipements sportifs communaux. Cette démarche vise à encourager la vitalité associative tout en garantissant une gestion responsable du patrimoine communal.

A ce titre, Monsieur Patrice Grandgonnet propose d’officialiser les mises à disposition de salles communales et équipements sportifs communaux aux associations par établissement d’une convention entre la commune et l’association concernée. Cette convention définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de cette mise à disposition.

La convention proposée est faite à titre précaire et demeure révocable à tout moment pour des motifs d’intérêt général.

Les salles ou équipements sportifs communaux seront mis à disposition gratuitement.

La durée de la convention est établie pour la durée du mandat.

Toute modification des conditions ou modalités d’exécution de la convention fera l’objet d’un avenant. Tous les changements qui pourraient intervenir dans le fonctionnement ou dans les statuts de l’association devront être signalés à la collectivité et pourront donner lieu à une révision de la présente convention par voie d’avenant, ou à sa résiliation.

Les associations concernées par ce projet de convention sont les suivantes :

NOM ASSOCIATION	LOCAL AFFECTÉ
APELV (Association des Parents d'Elèves de Lunel-Viel)	Local - Pan du Foyer
HALM (Histoire et archéologie des Pays de Lunel et Mauguio)	Local - Plan de l'Olivier
Association LV Sportive (Boxe)	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
Atelier Céruléum	Maison des associations (étage)
Atelier d'Alexandre	Maison des associations (étage)
BBLV (Basket-Ball de Lunel-Viel)	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
Le Club Echo	Local - Rue André Auguste
Les Clubs Taurins réunis	Arènes municipales
Jet Ride Association	Piste 8
Judo Club Kumi Kata	Dojo municipal
La Boule Lunelvielloise	Boulodrome municipal
Le Club de l'Amitié	Salle Georges Brassens
Les Bisounours	Crèche
Les Volants de Lunel-Viel (Badminton)	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
L2VB (Lunel-Viel Volley-Ball)	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
LV Musique Avenir	Bâtiment Jules Ferry – Salle de musique
La Maison de Kadine	Maison des associations
Sève Qi Gong	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse + Maison des associations – Salle polyvalente Mazet
Société de Chasse Saint-Hubert	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Soleil Levant	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Arts et Souhaits	Tennis municipal
Tennis Club de Lunel-Viel	Stades municipaux
USLV Foot (Union sportive Lunel-Viel)	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Temps Danses	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Etre en harmonie	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse + Bâtiment Jules Ferry – Salle de musique
Blanches Ebène	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
Handball	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
Sports Kids & Co	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Salsa Danse	Bâtiment Jules Ferry – Salle de musique
GAM	Bâtiment Jules Ferry – Salle de musique
De l'Or dans les doigts	Maison des associations – Salle polyvalente
Kraken Tavern	Stade municipal
Rising Star	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Cœur & Santé	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Eh ! Vis ! Danse	Salle des Conférences
Causons écran	Halle Pierre de Coubertin - Gymnase
APSH34	Halle Pierre de Coubertin – Salle danse
Collectif Breakers	

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Grandgonnet, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention type de mise à disposition de salles communales / équipements sportifs communaux aux associations,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Fabrice FENOY



La secrétaire de séance

Mireille VERJUX

